

PROGRAMME

CONCOURS MULTIDISCIPLINAIRE DE MISE EN VALEUR
ET D'ANIMATION DE L'**ESPACE PUBLIC**

CRÉATION D'UNE OEUVRE PARTICIPATIVE ET DE VIDÉOPROJECTIONS ARCHITECTURALES

LUMINO THÉRAPIE

ÉDITION 2015



QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTRÉAL

TABLE DES MATIÈRES

- 1 LE QUARTIER DES SPECTACLES
- 2 LE PARCOURS LUMIÈRE
- 3 LA STRATÉGIE DE PROGRAMMATION
- 4 LES SITES D'INTERVENTIONS : BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES
 - LA PLACE DES FESTIVALS
 - LES VIDÉOPROJECTIONS ARCHITECTURALES
- 5 LES OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE

PLACE DES FESTIVALS

- ANNEXE A - Zone d'intervention Luminothérapie - version PDF
- ANNEXE B - Plan du Quartier des spectacles - version Autocad
- ANNEXE C - Plan et spécification technique de la place des Festivals - version PDF
- ANNEXE D - Fiche technique - Place des Festivals
- ANNEXE E - Liste de matériel disponible

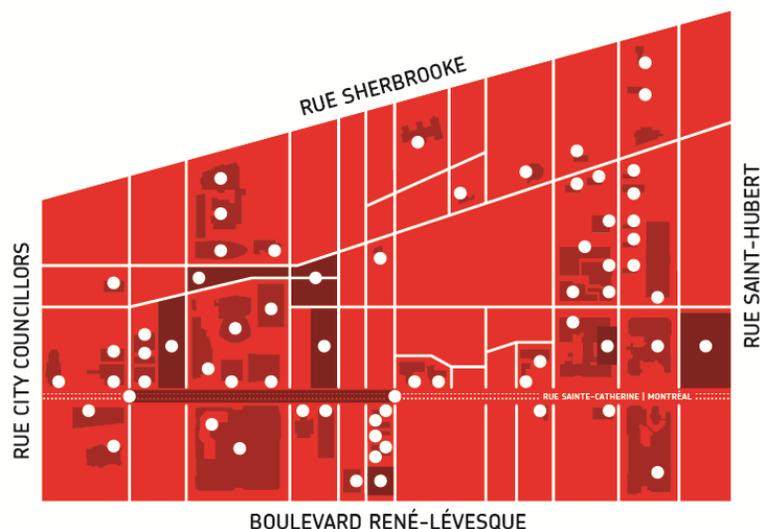
VIDÉOPROJECTIONS ARCHITECTURALES

- ANNEXE F - Sites de vidéoprojection
- ANNEXE G - Guides techniques des sites de vidéoprojection
- ANNEXE H - Photos hautes résolutions des sites de vidéoprojection

1 LE QUARTIER DES SPECTACLES

1 KM² D'ÉMOTIONS

Le territoire du Quartier des spectacles couvre 1 km². On y retrouve huit places publiques animées à longueur d'année, une quarantaine de salles et de bars à spectacles offrant plus de 20 000 sièges, une quarantaine de lieux d'exposition et plusieurs cinémas. Autant de lieux où artistes établis et artistes émergents donnent rendez-vous à un public de tous âges. Pour plus d'informations: quartierdesspectacles.com



2 LE PARCOURS LUMIÈRE

Véritable matérialisation de l'identité visuelle sur le territoire, le Parcours lumière permet d'éclairer toute la richesse du Quartier des spectacles. Plus d'une trentaine de lieux publics et de diffusion culturelle sont illuminés.

Le Parcours lumière se décline en trois composantes :

1. SIGNATURE LUMINEUSE



Crédit: Martine Doyon, Partenariat du Quartier des spectacles

Pour dynamiser le paysage urbain et identifier les lieux de diffusion culturelle, un éclairage sous forme de double ligne de ronds rouges anime le sol devant chaque établissement. Joli clin d'œil au classique tapis rouge et au passé « Red Light » du Quartier, cet éclairage original évoque toute la fébrilité de la rue Sainte-Catherine, axe de découverte du Quartier.

2. ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL



Crédit: Martine Doyon, Partenariat du Quartier des spectacles

Un éclairage architectural individualisé illumine la façade de plus de 20 édifices et lieux de diffusion et met en valeur leurs spécificités architecturales. Il en souligne ainsi la personnalité et le caractère distinctif.

3. VIDÉOPROJECTIONS ARCHITECTURALES



Crédit: Martine Doyon, Partenariat du Quartier des spectacles

Le soir, et ce, tout au long de l'année, neuf façades d'édifice deviennent des surfaces de projection de vidéos artistiques. Cela fait de Montréal un chef de file international en arts numériques.

Les zones de projection ont été définies en tenant compte des éléments architecturaux des façades, lesquels sont intégrés à la création des vidéos. Cette infrastructure permet aux artistes de se concentrer pleinement sur la création de contenus, renouvelés tout au long de l'année. On peut voir les projections du jeudi au dimanche à la tombée de la nuit.

3 LA STRATÉGIE DE PROGRAMMATION

Le Partenariat s'est doté d'une stratégie de programmation inspirée par la volonté de faire vivre aux publics du Quartier des expériences hors normes qui transforment leur rapport à la ville. Cette stratégie de programmation oriente les choix du Partenariat pour la programmation qu'il instaure. Dans cette perspective, le Partenariat poursuit son mandat d'animation des espaces publics en cherchant à ce qu'un nombre croissant de publics, qu'ils soient Montréalais ou touristes, découvre et apprécie des œuvres fortes. Ces œuvres doivent interpeller les publics, solliciter leur participation, les étonner, les amuser ou les faire réfléchir.

Le Partenariat s'est doté d'une ligne de programmation qui affirme cette volonté et qui permet de vivre la ville autrement. Le Quartier des spectacles doit être un terrain de jeu pour les créateurs et les artistes, un endroit idéal et évident pour expérimenter, créer et présenter de nouvelles œuvres spécifiquement conçues pour l'espace public. Pour ce faire, le Partenariat travaille étroitement avec les créateurs, les artistes et les organismes artistiques afin de stimuler la création et la diffusion destinées aux espaces publics.

Les critères balisant les choix de programmation :

- Favoriser les propositions originales et audacieuses en mesure de susciter une fréquentation accrue du grand public, Montréalais et touristes, dans le Quartier des spectacles.
- Mettre le public au cœur des expériences proposées et miser notamment sur les dimensions participatives, interactives ou immersives.
- Favoriser la présentation d'œuvres fortes déclenchant l'intérêt des publics à se déplacer dans le Quartier.
- Favoriser des propositions qui empruntent au «Laboratoire numérique urbain».

4 LES SITES D'INTERVENTIONS : BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES

1. PLACE DES FESTIVALS

D'une superficie de 75 000 pieds carrés, la place des Festivals est dédiée à la présentation de grands événements et festivals, à l'animation urbaine et à la récréation des Montréalais. On y trouve, notamment, quatre mégastructures d'éclairage et deux vitrines habitées offrant des services de restauration.

La place des Festivals longe le Musée d'art contemporain, campée entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve. Plusieurs centres d'intérêts se trouvent près de la place des Festivals, entre autres de nombreux commerces, des salles de spectacles, des bars, des restaurants, des hôtels, des écoles collégiales et universitaires, des musées et des résidences.

Les informations techniques (plans et spécifications) de la place des Festivals se trouvent aux annexes A, B, C, D et E.



Crédit: Stephan Poulin, Partenariat du Quartier des spectacles

ENJEUX CONCEPTUELS

L'œuvre principale présentée sur la place des Festivals devra répondre aux objectifs et critères suivants :

- être étonnante le jour comme la nuit;
- offrir une expérience perceptuelle en son et lumière;
- offrir une expérience ludique et permettre une interaction avec les publics;
- susciter l'intérêt et la curiosité d'un public de tous âges;
- être porteuse de sens en termes de contenu et de démarche artistique;
- s'inscrire dans le contexte de l'hiver et de l'ADN du Quartier des spectacles;
- couvrir une superficie de plus de 37 000 pieds carrés;
- être originale et ne pas avoir été préalablement exploitée;
- être transportable et adaptable à une superficie moindre en vue de l'exportation.

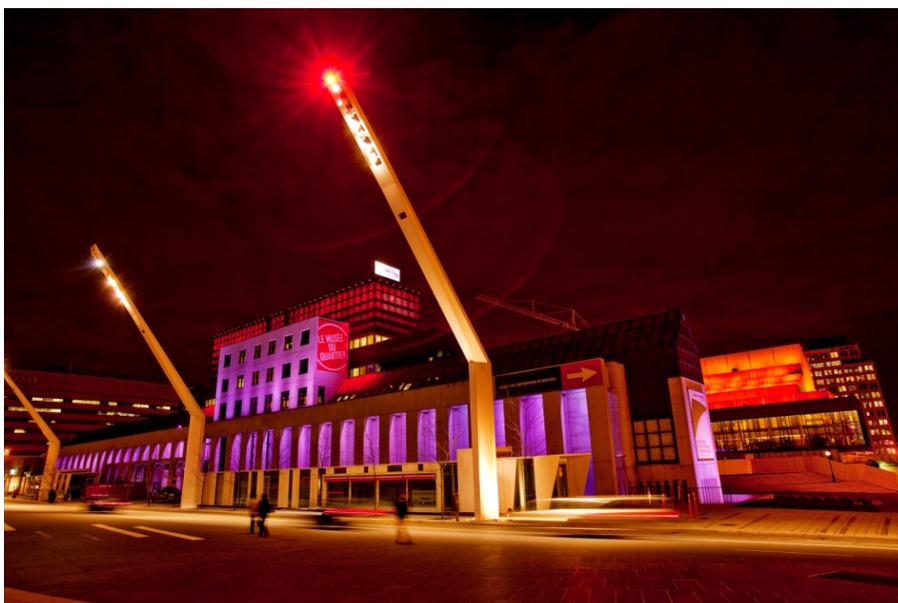
INSTALLATION AU SOL (SURFACE MINÉRALE)

L'œuvre sur la place des Festivals devra investir exclusivement la surface minérale de la place et s'étendre du nord au sud. Plus de 37 000 pieds carrés seront dédiés à l'œuvre principale du projet.

Il n'existe pas de points d'ancrage sur la dalle de granit de la place des Festivals. Une solution de maintien au sol par lestage devra être intégrée à l'œuvre. Aucun équipement d'ancrage supplémentaire n'est prévu pour l'installation. Il ne sera pas permis de modifier, percer, briser ou changer le sol dans le cadre de l'œuvre résultant du concours.

INSTALLATION SUR LES MÉGASTRUCTURES D'ÉCLAIRAGE

Même si les mégastructures d'éclairage de la place des Festivals ne font pas partie de la zone d'intervention, il est possible de les utiliser. Chaque mégastructure possède un point d'accrochage pouvant supporter 4500 livres de charge verticale. Les braquettes de mégastructure sont des extensions d'accrochage aux mégastructures d'éclairage du Quartier des spectacles afin de faciliter l'accrochage et elles travaillent à la verticale. Une trappe contenant un ancrage (une tonne) se trouve directement aux pieds de chacune des mégastructures (voir annexe D). Toutefois, il est contre-indiqué d'accrocher à l'horizontale, par exemple : il n'est pas possible d'installer un filet ou une bannière reliant deux ou plusieurs mégastructures.



Crédit: Martine Doyon, Partenariat du Quartier des spectacles

VITRINES HABITÉES

Les vitrines à l'est de la place des Festivals ne font pas partie des infrastructures techniques. En conséquence, elles ne doivent pas être obstruées par l'œuvre.

EMMARCHEMENTS

Les emmarchements de la place des Festivals donnant sur la rue Sainte-Catherine ainsi que ceux donnant sur la rue Mayor doivent rester libres d'accès.

RÉSEAU PIÉTONNIER

L'œuvre devra permettre de circuler librement sur le site. Le trottoir de la rue Jeanne-Mance doit rester libre d'accès à la circulation piétonne. Le trottoir qui traverse la place des Festivals du nord au sud, et qui délimite la zone d'intervention du côté ouest, doit également rester libre d'accès.

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL

Le Partenariat dispose, pour l'œuvre principale sur la place des Festivals, de divers équipements et matériel. La liste du matériel disponible est présentée à l'annexe E.

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Il y a trois panneaux électriques sur la place des Festivals, sous forme de « trous d'homme » distribuant un courant de 600 V / 400 A. Voir détails dans la fiche technique (annexe D).

SYSTÈME DE CONTRÔLE, PROGRAMMATION ET SONORISATION

Plusieurs équipements et logiciels sont disponibles à même la place des Festivals. Voir détails dans la fiche technique (annexe D).

CONDITIONS CLIMATIQUES

L'œuvre devra prendre en considération les conditions climatiques changeantes et être intéressante visuellement, de jour comme de nuit, même en l'absence de neige.

L'œuvre devra résister aux variations de températures (entre 5° et -35°Celsius) et aux intempéries telles que les vents forts, la pluie, le verglas, une chute de neige constante ou abondante.

MOBILIER URBAIN

Il n'est pas permis d'intervenir sur le mobilier urbain. Il n'est également pas permis de s'y accrocher ou d'inviter les utilisateurs à en faire un usage pour lequel il n'a pas été prévu.

ÉCLAIRAGE ET SÉCURITÉ DES LIEUX

L'œuvre ne doit pas interagir ou nuire avec l'éclairage déjà en place afin de permettre une déambulation sécuritaire des lieux. Elle peut cependant contribuer à en changer l'ambiance.

EXIGENCE D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT

L'œuvre ne doit pas demander d'entretien particulier pendant toute sa durée de vie. Il est fortement conseillé d'intégrer la contrainte des précipitations de neige dans le concept puisque la nécessité d'un déneigement complet de l'œuvre aurait un impact considérable sur les coûts du projet. Si le concept nécessite un déneigement complet, le déneigement devra être fait à la pelle afin de ne pas abîmer les dalles. Les employés de la Ville de Montréal et du Partenariat déneigeront les principaux accès.

VANDALISME, VOL ET BRIS

Les surfaces de l'œuvre doivent décourager, dans la mesure du possible, le vandalisme. Si l'œuvre est composée de plusieurs éléments, ces derniers doivent être solidement fixés par des méthodes qui découragent le vol.

SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

L'œuvre ne doit pas présenter d'angles, de saillies ou d'aspérités dans lesquelles on peut se blesser. Elle doit être sécuritaire tant pour les usagers que pour le personnel qui en fait le transport, la manipulation, l'installation et la maintenance. L'œuvre doit respecter les normes en matière de sécurité sur le domaine public. Il est suggéré de concevoir une œuvre qui ne nécessite pas ou peu de surveillance.

ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le développement durable fait partie des préoccupations du Partenariat. Les solutions présentées doivent favoriser l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables et utiliser des matériaux dont les impacts environnementaux sont minimisés.

COHABITATION AVEC LES RIVERAINS

L'œuvre doit tenir compte de la présence des habitants du secteur en minimisant le bruit.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'œuvre doit intégrer, le plus possible, les grands principes d'accessibilité universelle.

TRANSPORT ET MODULARITÉ

En vue de l'exportation, l'œuvre devra être facilement transportable et compacte une fois démontée afin de permettre le transport terrestre, aérien ou maritime. Elle devra être adaptable afin d'occuper une superficie moindre dans d'autres lieux.

2. VIDÉOPROJECTIONS ARCHITECTURALES

Neuf sites de vidéoprojections architecturales sont mis à la disposition des concepteurs afin d'ajouter à la ligne narrative, enrichir et compléter l'expérience principale proposée sur la place des Festivals.

Les vidéoprojections architecturales seront diffusées sur :

1. les abords du métro St-Laurent;
2. la Grande Bibliothèque (Bibliothèque et Archives nationales du Québec);
3. le Centre de design de l'UQAM;
4. le cégep du Vieux Montréal;
5. la place de la Paix (hôtel Zéro 1);
6. le Théâtre Maisonneuve;
7. le pavillon Président-Kennedy de l'UQAM;
8. le clocher de l'UQAM;
9. la Place Émilie-Gamelin.

L'emplacement et la présentation des sites de vidéoprojections architecturales figurent à l'annexe F. Les guides techniques de chacun des sites (modélisation des édifices, caractéristiques techniques des équipements, photographies, etc.) se trouvent à l'annexe G. Des photos hautes résolutions des façades du pavillon Président-Kennedy de l'UQAM et du Théâtre Maisonneuve se trouvent à l'annexe H. Les photos du pavillon Président-Kennedy pourront être utilisées pour générer l'image synthèse exigée dans la planche de la proposition de l'étape 1.

ENJEUX CONCEPTUELS

Les neuf vidéoprojections architecturales, assorties d'une trame sonore, viendront compléter l'expérience principale proposée sur la place des Festivals. Chacune d'elles devra répondre aux objectifs et critères suivants :

- être accompagnée d'une trame sonore originale;
- être adaptée à chacune des façades;
- ajouter à la ligne narrative, enrichir et compléter l'œuvre principale présentée sur la place des Festivals;
- être d'une durée de cinq (5) minutes incluant le générique;
- être originale et ne pas avoir été préalablement exploitée.

CONTENU ARTISTIQUE

Le contenu projeté sera de nature artistique, et pourrait notamment inclure des œuvres artistiques, cinématographiques ou littéraires, telles que des photos, des dessins, des peintures, des vidéos, des films, des animations numériques et des textes de toutes provenances.

INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Le contenu devra être créé de façon à s'intégrer architecturalement à la surface de projection en tenant compte notamment des volumes architecturaux et des textures; en ne projetant pas dans les fenêtres, les ouvertures et les autres surfaces masquées.

TRAME SONORE

Chacune des projections devra être accompagnée d'une trame sonore originale synchronisée qui sera diffusée directement sur chacun des sites à l'aide d'un système audio directionnel. La trame sonore fait partie intégrante des œuvres de vidéoprojections architecturales, au même titre que le contenu visuel. Le son prend ainsi une grande importance dans la conception du projet.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les vidéoprojections architecturales doivent être créées en fonction des équipements techniques de projection mis à la disposition des concepteurs par le Partenariat du Quartier des spectacles et portés à leur connaissance. Les guides techniques pour chacun des sites sont disponibles à l'annexe G. Tout équipement supplémentaire nécessaire à la réalisation du volet vidéoprojections devra être fourni par le lauréat, qui en assurera également le fonctionnement.

5 LES OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE

1. BUDGET

Le budget total de réalisation du projet est de trois cent mille dollars (300 000 \$), taxes en sus. Le budget se répartit comme suit: deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) pour la place des Festivals et cinquante mille dollars (50 000 \$) pour le contenu des neuf vidéoprojections.

Pour la place des Festivals, le lauréat sera responsable de la maintenance et de l'entretien jusqu'au démontage inclusivement.

Pour les vidéoprojections, les équipements (projecteurs et système audio) et le soutien technique en cours de diffusion seront sous la responsabilité du Partenariat du Quartier des spectacles.

2. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

La présentation de l'œuvre (place des Festivals et vidéoprojections) aura lieu entre le 10 décembre 2015 et le 31 janvier 2016.

Le contenu final des vidéoprojections architecturales devra être livré le 23 novembre 2015.

Le contenu final de l'œuvre principale de la place des Festivals devra être livré le 4 décembre 2015.